

## PROTOCOLE TERRITORIAL SANITAIRE en ATHLETISME EN SALLE



Ce protocole évolutif mentionne les modalités générales à respecter pour lutter contre la propagation du COVID 19. Il pourra être adapté aux conditions sanitaires en vigueur au moment des tournois ou en fonction des règles locales imposées par les instances (préfecture, commune, établissement) aux organisateurs.

Ce document vient en complément :

- des mesures d'adaptation à la situation sanitaire,
- des circulaires des championnats territoriaux de l'activité.

Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Ugsel Bretagne sur chaque page sportive.

Pour compléter ces mesures, l'attestation individuelle parentale doit être fournie pour chaque participant.

### Rappel des gestes barrières



Respecter une distance de 1 mètre

**Tous**



**Port du masque OBLIGATOIRE**

**TOUS hors temps sportif**



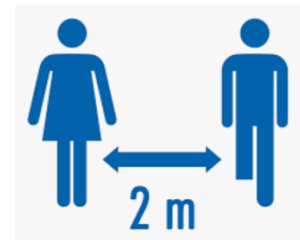
Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

**Tous**



Lavez-vous très régulièrement les mains

**Tous**



**Compétiteurs**

Les masques doivent être portés systématiquement par tous en dehors des temps sportifs

La distanciation physique de 2 m doit être respectée dès qu'une activité sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

### AUTRES MESURES SANITAIRES A RESPECTER :

- **GEL hydroalcoolique** : chaque établissement prévoit cette solution en quantité suffisante pour permettre la désinfection des mains de ses élèves avant et après chaque épreuve.
- **TENUE** : chaque élève arrive en tenue de sport. Pas de vestiaires.
- **MASQUE** : chaque élève prévoit une pochette individuelle nominative pour y ranger son masque durant le temps d'activité.
- **RESTAURATION** : chaque élève prévoit de l'eau et ses en-cas dans un sac personnel.
- L'accès aux salles est **INTERDIT AU PUBLIC**. Prendre les dispositions nécessaires pour informer sur place et faire respecter cette règle.
- Attribution d'une **ZONE ATTITREE** à chaque établissement pour permettre le regroupement des élèves.
- **SENS DE CIRCULATION** : à RESPECTER scrupuleusement.
- **REMISE DES MEDAILLES** : Pour les podiums de challenges, seul 1 athlète/challenge peut venir chercher les médailles.

Des mesures locales peuvent s'ajouter à ce document.  
Dans ce cas, elles seront mentionnées sur la circulaire du championnat concerné.